

**Notre Mouvement doit se prononcer clairement et courageusement dans son Projet pour la France et pour les citoyens français pour une rénovation totale de notre Démocratie et de nos Institutions et non pas par un simple toilettage conservateur comme l'a fait l'exécutif en place juste après 2007 qui n'a rien changé sur le fond (hyper présidentialisme, ignorance du Parlement, dénis de Démocratie, modes de scrutin inadaptés...)**

**Pour ce faire nous devons proposer une refonte profonde de nos Institutions selon plusieurs axes :**

**I) Un rééquilibrage des institutions entre Exécutif, législatif, pouvoir judiciaire et Pouvoirs locaux :**

**-Ainsi nous devons proposer d'aller au-delà de la réforme engagée en 2007 et que le Président de la République qui peut s'adresser devant le Parlement en Congrès, ne se contente pas de venir faire son discours mais qu'il reste et qu'il y ait un débat afin qu'il entende clairement les messages des représentants du Peuple que sont les Parlementaires.**

**- La nomination des ministres pour les postes importants et régaliens doit se faire comme pour les Commissaire européens après audition devant une commission de Parlementaires et de personnes qualifiées pour vérifier l'adéquation du candidat avec la fonction.**

**-La limitation réelle et effective du nombre de ministres à 15 ou 20 membres avec pourquoi pas un objectif de parité entre hommes et femmes pour la composition du gouvernement (exemplarité du gouvernement dans la parité).**

**-L'indépendance des magistrats car la Présidence du CSM par le Président de la République fausse complètement l'étanchéité entre Exécutif et Judiciaire et les affaires politico-financières ont posé et poseront de gros problèmes encore.**

**-La reconnaissance dans la Constitution de l'autonomie financières des collectivités locales et territoriales Pour ce faire, il faut abandonner la réforme actuelle de la TP car il faut faire aboutir avant la réforme des compétences territoriales (suite rapport Balladur) pour laquelle nous partageons la plupart des propositions (fusion départements-régions, élections des délégués intercommunaux en même temps que les municipales, nouvelle répartition des compétences entre Région-Départements et Communes-Intercommunalités, vrai statut de l'élu local...)**

**-Ensuite, en 2014, une fois cette refonte du monde local, il faudra engager une refonte de la fiscalité locale avec des ressources pérennes et une autonomie et marges de manœuvres financières des Collectivités dignes d'une démocratie décentralisée. On ne peut délibérer sur la fiscalité (en réduisant de plus l'autonomie fiscale et financière de collectivités) sans avoir auparavant mieux et plus clairement réparti les compétences et les moyens.**

**II) Avoir un véritable Parlement responsable et acteur :**

**-Le toilettage de la constitution en 2007 n'a pas renforcé en quoique ce soit les Pouvoir du Parlement On le voit bien depuis, chaque proposition de loi présentée par un parlementaire y compris de la Majorité se fait rejeter si cela ne correspond pas aux intentions du gouvernement**

**-Il faut interdire le cumul des mandats pour les Parlementaires avec un mandat exécutif (maire ou adjoint, président de Région ou VP, président d'intercommunalité ou VP) comme cela se fait dans les démocraties autour de nous Ainsi, les parlementaires élus sur un territoire seront présents et actifs au parlement alors qu'actuellement ils passent 2 à 3 jours à Paris et le reste du temps sur leur territoire et donc non**

seulement ils ne peuvent suivre et gérer à distance non seulement les affaires locales mais également celles au Parlement Du coup la technocratie prend le pas au détriment des élus qui ne sont plus responsables et ils passent leur temps à faire de la figuration et du clientélisme. Par contre, on pourrait maintenir un cumul de mandat possible entre un poste de Maire ou adjoint ou de Président d'une collectivité ou VP avec un autre mandat local (maire, adjoints, président) Car deux mandats locaux maximum sont gérables mais pas plus.

-Nous devons proposer également la limitation du nombre de mandats dans le temps, successivement, à deux mandats soit 12 ans (communes, régions, interco, sénat) ou 10 ans (député) afin de renouveler les candidats et les élus en libérant par le haut les mandats pour faire respirer la Démocratie Ceci doit se faire de pair avec un Vari statut de l'élue permettant aux salariés du privé et du public d'avoir des solutions de repli et de sortie favorables afin de pouvoir rebondir et de ne pas s'accrocher coûte que coûte à leur siège pour survivre.

### **3) Une refonte totale des modes de scrutin :**

-Nos modes de scrutin consistant à choisir obligatoirement entre deux blocs sont complétement annihilant depuis des décennies car il faut pour exister obligatoirement choisir entre le Blanc et le Noir, le bon et le méchant. Or non seulement la vie et ses problèmes ne se résument pas le plus souvent à un système binaire mais surtout cela pousse à la caricature, à des postures (il est pour donc je suis contre même si au fond de moi je partage son point de vue, la pauvreté du débat politique colportée par les médias et le système qui considère que les

**journalistes et les français ne peuvent pas penser au-delà du « Blanc ou du Noir » car ils seraient trop incultes pour comprendre un problème plus complexe ca plus nuancé.**

**-Pour les Sénatoriales, la durée du mandat à déjà été raccourcie à 6 ans et le scrutin se fait sur des listes à la proportionnelle.**

**- Pour les députés (législatives) nous préconisons l'instauration de la proportionnelle afin que tous les courants de pensée représentant plus de 5% des électeurs soient représentés au Parlement en y ayant accès et en y ayant les moyens de se faire entendre (peut être ramené de 20 à 5 ou 10 le nombre de députés pour constituer un Groupe avec moyens et temps de parole adéquat). Ainsi que les 577 députés on peut envisager d'en désigner au moins 30% (soit environ 175 siège sur scrutin de liste à la proportionnelle) Ainsi un mouvement politique représentant 10% des électeurs aurait à peu près 17 ou 18 députés sans compter ceux qui seraient élus potentiellement au scrutin uninominal à deux tours Soit une présence et une force de représentation digne de son poids électoral et représentant effectivement ses électeurs.**

**L'argument contre la Proportionnelle de majorité instable ne tient pas car non seulement chez nos voisins européens qui ont pour la plupart un scrutin proportionnel, les majorités et les gouvernements sont plus stables qu'en France (durée des gouvernements de 4 à 5 ans contre 2 ans en moyenne chez nous). De plus, un mouvement politique arrivé en tête pour soutenir le Président de la République et qui pèserait environ 35% des voix aurait à l'Assemblée au moins 290 députés (minimum 240 députés au scrutin majoritaire uninominal car le vote se ferait majoritairement pour ce mouvement et environ**

**50-60 à la proportionnelle). Si un Mouvement pèse moins de 30% des voix, il ne peut disposer de la majorité à l'assemblée et doit donc s'associer dans une coalition afin de coller au mieux aux souhaits des électeurs et au corps électoral**

**-enfin au niveau local, le mode de scrutin d'aujourd'hui pour les Régionales est le mieux adapté (scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire de 25%) Le scrutin actuel sur les municipales élargi aux communes de plus de 500 habitants doit être soutenu mais en défendant la prime majoritaire à 25% et non à 50% comme actuellement car pesant trop en faveur de la liste arrivée en tête et écrasant totalement les autres listes qui peuvent représenter 40 à 50% des électeurs avec seulement 10 ou 15% des élus. Pour le futur scrutin, en 2014, pour les élections communales et territoriales, nous devons soutenir le principe de fléchage des candidats élus aux intercommunalités sur les listes se présentant pour l'élection communale (principe que nous défendons depuis longtemps) par contre nous devons nous battre, en espérant un avis défavorable du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel, sur le principe énoncé actuellement du scrutin uninominal à un seul tour qui cumulerait tous les inconvénients : uninominal et élection de celui qui arrive en tête même s'il ne représente que 20 ou 25% des voix. Il faut donc tout faire pour instaurer, en 2014, un scrutin à deux tours, pourquoi pas uninominal par territoire (qui remplacera les cantons actuels) mais avec une dose de proportionnelle plus importante que les 20% proposés actuellement puisque pour les Régionales nous sommes à la proportionnelle avec prime majoritaire. Donc, une proposition d'un niveau de proportionnelle à 33% par exemple serait plus démocratique et**

**pluraliste. Ainsi, sur une assemblée régionale de 100 élus par exemple, on aurait 33 élus à la proportionnelle permettant ainsi à un Mouvement pesant 10% des voix d'avoir 3 ou 4 élus minimum sans compter ceux qui pourraient être élus au scrutin uninominal à deux tours. Ainsi, un Mouvement ayant obtenu 50% des voix aurait 33 élus minimum au scrutin uninominal et obtiendrait entre 12 et 20 sièges à la proportionnelle ce qui permettrait d'assurer une majorité correspondant globalement à son poids électoral.**

**Bruno Voyer  
Délégué au Projet du MoDem 35**